Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260515-5_2026_5_11_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 11 mai 2026

Le 11 mai 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 5 mai 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.
Étaient présents (32) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.
Étaient absents en ayant donné pouvoir (3) : DESORT Fabrice ayant donné pouvoir à HAMET-DEBEGUE Céline, KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel
Etait excusé (0) :
Etait absent (0) :

Monsieur Nicolas CARRO est désigné secrétaire de séance.

N° délibération

5-2026 5 11

Objet :

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales (CCLE)

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	32
Pouvoirs	3
Pour	35
Contre	
Abstention	

OBJET : **Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales (CCLE)**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;
Vu la loi 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales ;
Considérant que les membres susceptibles de composer la commission de contrôle sont chargés sur la durée du mandat :

- de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs ;
- de contrôler la régularité de la liste électorale ;

Mr le Maire propose de désigner les membres ci-dessous afin de siéger à la commission de contrôle des listes électorales :

Membres titulaires

- Mr Rémy Tertre, conseiller municipal
- Mr Hervé Le Maître, délégué de l'administration
- Mr Joël Ermel, délégué du tribunal judiciaire.

Membres suppléants

- Mme Mélanie Quéré, conseillère municipale
- Mr Pierre Cottin, délégué de l'administration
- Mme Marie-Nëlle Rouillé, déléguée du tribunal judiciaire.

Le Conseil municipal valide les désignations proposées.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260515-5_2026_5_11_1-DE

Pour extrait conforme

Le Mené, le 13 mai 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

Nicolas CARRO

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 13/05/26
- et de sa publication le 13/05/2026

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)